

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET**

**Département du Val d'Oise**

**Arrondissement de Pontoise**

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Procès-Verbal n°: P.V. – 003-2014**

**Du : 2 juillet 2014**

L'an deux mille quatorze, le deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Messieurs Gérard Wagenutz et Bertrand Vergnaud, Adjoint au Maire  
Mesdames Isabelle Oger, Malvina Boquet, Maria Marques Fernandes Conseillères Municipales ;  
Messieurs Patrice Glandières, Michel Monteiro, Conseillers Municipaux

**ETAIT ABSENT :**

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard Wagenutz, et Monsieur Stéphane Brunetti, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Didier Dagonet et Monsieur Régis Rousseau-Caffier

**ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :**

Madame Stéphanie Grocaut Secrétaire de Mairie.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Bertrand Vergnaud, Adjoint au Maire

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 45**

**A – Nomination du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, **Monsieur Bertrand Vergnaud**, Adjoint au Maire, comme secrétaire de séance.

**045 - 2014 – Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014 :**

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 10 avril 2014.

**046 - 2014 – Actualisation des tarifs de la fête communale 2014 :**

Monsieur Bertrand Vergnaud, Adjoint au Maire, souligne que les tarifs sont inchangés hormis ceux pour les tee-shirts, il est proposé que les tee-shirts enfants soit à 4€ et les tee-shirts adultes soit à 6€

**Considérant** la réunion du bureau municipal du 10 juin 2014

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** les tarifs de la fête communale 2014, comme tels :

-TEE-SHIRT ENFANT :	8.50€	
-TEE-SHIRT ADULTE :	9.50€	
-PONEY :	2€	
-SACHET DE BONBONS	0.50€	
-PART DE PATISSERIE MAISON	0.50€	
-JEUX :	0.50€	
-TOMBOLA	2€	
-BOISSON NON ALCOOLISEE	1.50€	
-VERRE DE BOISSON NON ALCOOLISEE 20cl	0.50€	
-COCA 2 L	4€	
-EAU 1.5 L	1.50€	
-EAU 0.50 CL	0.50€	
-CAFE	0.50€	
-THE	0.50€	
-BIERE		2€
-KIR	2€	

Samedi :

-VERRE DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE 20cl	2€	
-CARAFE 75cl DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE :	5€	
-CARAFE 1 LITRE DE VIN BLANC, ROSE, ROUGE :	7€	
-BARQUETTE DE FRITES	2.50€	
-GRILLADE AU CHOIX+ FRITES	6€	
-SANDWICH MERGUEZ OU CHIPOLATAS	2.50€	
-FROMAGE	1.50€	
-DESSERT	2€	
-GRILLADE AU CHOIX + FRITES+ FROMAGE+ DESSERT	9€	
-BAGUETTE	1.50€	

Dimanche :

-VERRE DE VIN DE SAVOIE rouge, blanc 20cl	2.50€
-CARAFE 75cl DE VIN DE SAVOIE rouge, blanc	6.50€
-CARAFE 1 LITRE VIN DE SAVOIE rouge, blanc:	9€
-REPAS COMPLET DU DIMANCHE MIDI : ADULTE	16€

Un apéritif, une entrée, un plat, salade, fromage, un verre de vin au choix ou une boisson non alcoolisée, café ou thé.

-REPAS COMPLET DU DIMANCHE MIDI : ENFANTS 6€ (- 11 ans) 12€ (11ans à 16 ans)  
Entrée, plat, fromage, dessert et une boisson non alcoolisée

#### **047 - 2014 – Actualisation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire, rappelle que le coût des repas et la masse salariale n'a pas évoluée depuis l'année passée aussi il propose que les tarifs restent inchangés pour l'année scolaire 2014-2015.

**Considérant** la réunion du bureau municipal du 10 juin 2014

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** le prix des repas enfants à 5.20€ et celui des repas adultes ou enseignants à 3.40€, pour l'année scolaire 2014-2015.

#### **048 - 2014 – Actualisation des tarifs de reproduction des documents administratifs :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire, rappelle qu'une régie a été instaurée pour la reproduction des documents administratifs. Une partie des tarifs sont établis par l'Etat et sont inchangés, c'est pourquoi il propose une reconduction à l'identique des tarifs.

**Considérant** la réunion du bureau municipal du 10 juin 2014

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** les tarifs relatifs à la transmission de copie de documents administratifs, comme tels :

- reproduction sur cédérom : 2.75€,
- reproduction au format A4 en noir et blanc : 0.18€ la copie,
- reproduction au format A4 en couleur : 0.25€ la copie,
- reproduction au format A3 en noir et blanc : 0.30€ la copie,
- reproduction au format A3 en couleur : 0.50€ la copie,
- reproduction de plan : frais réel sur devis d'un prestataire externe missionné par la collectivité,
- Dossier complet du PLU : frais réel sur devis d'un prestataire externe missionné par la collectivité,
- Frais d'envois postaux des documents administratifs : frais réel au tarif en vigueur,

#### **049 - 2014 – Position du Conseil Municipal sur le projet de Loi Alur :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire, précise que le projet de Loi Alur sur l'urbanisme et le logement prévoit une série de mesures d'application immédiate et automatique dont certaines modifient sérieusement les pouvoirs de police du Maire et un transfert de ces pouvoirs au Président de l'Intercommunalité sauf avis expresse du Maire.

Aussi il est proposé aux Conseillers de rejeter les points suivants :

- article L.123-3 du Code de la Construction et de l'Habitation : sécurité et protection des immeubles contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments recevant du public,
- articles L.511-1 à 511-6 du Code de la Construction et de l'Habitation : police des édifices menaçant ruine et péril,
- article L.2213-1 à L.2213-6-1 du CGCT : police de la circulation et du stationnement,
- article L.2213-33 du CGCT : autorisations de stationnement sur la voir publique aux exploitants de taxi.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-9-2

**Vu** le Code Général de la Construction et de l'Habitat,

**Considérant** la Loi pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) N°2014-366 du 24 mars 2014, et notamment son article 75, codifié à l'article L.5211-9-2 du CGCT, qui prévoit les transferts automatiques au Président des Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI), à fiscalité propre des prérogatives du Maire qu'il détient en application des articles L.123-3, L.129-1 à L.129-6, L. 511-1 à L. 511-4, L. 511-5 et L.511-6 du Code de la Construction et de l'Habitat

**Considérant** la Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) N°2014-58 du 27 janvier 2014, et notamment son article 65, codifié à l'article 5211-9-2 du CGCT, qui prévoit les transferts automatiques au Président des EPCI à fiscalité propre des prérogatives du Maire qu'il détient en matière de police de la circulation et du stationnement et en matière de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi,

**Considérant** que le III de l'article 5211-9-2 du CGCT, permet au Maire de s'opposer au transfert automatique de ces compétences dans un délai de six mois suivant l'élection du Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI),

**Considérant** que la Commune de Béthemont-la-Forêt souhaite que le Maire conserve ses pouvoirs de police spéciale dans chacun de ces domaines,

**Considérant** que le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts a eu lieu le 28 avril 2014,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**S'oppose** au transfert au Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts des pouvoirs de police spéciaux :

- article L.123-3 du Code de la Construction et de l'Habitation : sécurité et protection des immeubles contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments recevant du public,
- articles L.511-1 à 511-6 du Code de la Construction et de l'Habitation : police des édifices menaçant ruine et péril,
- article L.2213-1 à L.2213-6-1 du CGCT : police de la circulation et du stationnement,
- article L.2213-33 du CGCT : autorisations de stationnement sur la voir publique aux exploitants de taxi.

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

**050 - 2014 – Modification du Plan Communal de Sauvegarde :**

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Maire

**Considérant** le Plan Communal de Sauvegarde approuvé en séance du Conseil Municipal du 11 juin 2013,

**Considérant** le renouvellement des Conseillers Municipaux et la nécessité de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde,

**Considérant** la réunion du bureau municipal du 10 juin 2014

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

**Approuve** la mise à jour en page N°10 du Plan Communal de Sauvegarde et plus particulièrement de l'annuaire d'urgence, qui est arrêté dans l'ordre suivant :

- Monsieur Didier Dagonet,
- Monsieur Gérard Wagenutz,
- Monsieur Bertrand Vergnaud,
- Madame Chantal Delamour,
- Madame Stéphanie Grocaut.

**Dit** que les coordonnées personnelles des personnes citées ci-dessus seront mises à jour dans l'exemplaire transmis en Préfecture.

**051 - 2014 – Retrait et Ajout de Communes adhérentes au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement autonome de Marines :**

Monsieur Gérard Wagenutz, Adjoint au Maire, précise que le syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome de Marines, nous demande d'approuver l'adhésion de la commune de Le Perchay et à nouveau d'approuver le retrait de la Commune de Labbeville, cette dernière demande étant arrivée au moment du renouvellement des Conseillers Municipaux.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'**unanimité**

**Approuve** l'adhésion de la Commune de Le Perchay au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

**Approuve** le retrait de la Commune de Labbeville, du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome.

**052 - 2014 – Modification des statuts du Syndicat des Eaux d'Ile de France :**

Monsieur Gérard Wagenutz, Adjoint au Maire, informe que le SEDIF nous demande de valider la modification de ses statuts qui porte uniquement sur les modalités d'élection du Président et des Vice-Président.

Ils seront désormais 12, au lieu de 11 précédemment et les délégués proposent de simplifier la rédaction des statuts comme telle :

« Le Comité élit parmi ses membres le Président et les Vice-Présidents qui constitueront le bureau, dans le respect des lois et règlements en vigueur. »

C'est pourquoi, conformément à l'article L.5211-20 du CGCT, il est demandé aux Membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification

**Considérant** la délibération N°2014-02 du Comité du SEDIF, en date du 21 mai 2014, approuvant de substituer aux alinéas 2 et 3 de l'article 6 de ses statuts, la disposition suivante : « Le Comité élit parmi ses membres le Président et les Vice-Présidents qui constitueront le bureau, dans le respect des lois et règlements en vigueur. »

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** la modification des dispositions de l'article 6 des statuts du Syndicat des Eaux d'Ile de France à la composition du Bureau.

**053 - 2014 – Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé avec Gaz Réseau Distribution de France :**

Monsieur Gérard Wagentruz, Adjoint au Maire, souligne que GRDF nous a demandé de mettre à disposition un emplacement communal afin qu'ils puissent installer le dispositif « Gazpar » permettant le télé-relevé des consommations de gaz.

Ce type de demande nous a déjà été faite par la société Véolia, aussi, nous proposons d'installer le dispositif « Gazpar » tout comme le précédent, dans le clocher de l'église.

Enfin l'installation de ce dispositif nécessite la signature d'une convention, c'est pourquoi il est demandé aujourd'hui l'autorisation de la signer aux Membres du Conseil Municipal.

**Considérant** la réunion du bureau municipal du 10 juin 2014

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** la Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé avec Gaz Réseau Distribution de France,

**Autorise** le Maire à signer tous les actes afférents.

**054 - 2014 – Rapport d'activités 2013 du Syndicat Tri Or :**

Monsieur Didier DAGONET, Maire, présente le rapport et souligne les points suivants :

-Déchets collectés les tonnages sont stables :

(en tonnes)	2012	2013	Variation 2012/2013
Ordures ménagères	27 965	27 933	-0.1%
Encombrants	3 770	3 628	-3.77%
Verres	2 630	2 632	+0.08%
Emballages et journaux magazines	4 324	4 180	-3.33%
Apport des Communes	1 292	1 563	+20.98%
<b>Total</b>	<b>39 981</b>	<b>39 936</b>	<b>-0.11%</b>

-Les apports en déchetterie ont diminué de 5.72%.  
Il termine en précisant que le rapport peut être consulté en Mairie.

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, demande pourquoi le tonnage collecté a diminué. Monsieur le Président répond que cela est notamment dû à la baisse du pouvoir d'achat, donc comme les gens achètent moins, ils jettent moins aussi et il a été constaté que de plus en plus de personnes font du compost.

D'autre part il y a aussi une baisse de la mise en décharge des appareils électroménagers, qui est dû au fait que désormais de nombreux vendeurs reprennent les vieux appareils.

Monsieur Gérard Wagentrutz 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, demande pourquoi lors de la collecte du verre, ils ne prennent pas les vases ou le vitrage.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que cela est dû au fait qu'il existe plusieurs qualités de verre et qu'ils ne peuvent recycler que le verre alimentaire.

Madame Isabelle Oger, Conseillère Municipale, demande pourquoi le Syndicat Tri Or ne fournit pas de sacs pour les végétaux.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que cela est dû au fait qu'ils ne font pas la collecte des végétaux. Cependant il est toujours possible de mettre les déchets de tonte dans les bacs d'ordure ménagère, car le Syndicat Tri Or fait du compost.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Prend acte** du rapport annuel 2013 présenté par le Syndicat Tri-Or,

**Informe** la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

#### **055 - 2014 – Rapport d'activités 2013 de la Mission Locale :**

Madame Isabelle Oger, Conseillère Municipale, présente les chiffres relatifs à notre Commune :  
La mission locale a accueilli 541 personnes en 2013 contre 587 en 2012 ; dont 5 jeunes hommes de Béthemont-la-Forêt (il n'y a pas de femme). Parmi ces 5 jeunes, un était en premier accueil.  
Cette importante diminution est dû au fait que l'accord avec Pôle Emploi n'existe plus et qu'ils orientaient quand même pas mal de jeunes vers la Mission Locale.

Les chiffres clefs relatifs aux jeunes Béthemontois:

En moyenne ils ont entre 22 et 25 ans.

-40% ont un CAP/BEP, 40% ont le BAC et 20% le niveau CAP.

-L'origine du contact : 20% sont orientés par Pôle Emploi, 20% par leur famille, amis ou démarche personnelle.

-Ressources : 100% n'ont aucune ressource.

-Hébergement : 100% sont chez leurs parents.

-Type de la demande : 66% pour la formation, 17% pour l'accès à l'emploi et 17% pour une aide financière.

-13 propositions leurs ont été faites, pour permettre la construction ou la validation de leur projet professionnel. (10 formations, 2 accès à l'emploi et 1 pour le logement)

-Aide financière : 84€ ont été mobilisés

-Dispositif CIVIS : aucun jeune n'a intégré ce dispositif.

-Conclusion : -un jeune a signé un CDD,

-un jeune a signé un CDD en intérim

- un jeune a signé un CDI

-un jeune a intégré une formation qualifiante.

Taux de placement 80% en 2013, contre 43% en 2012.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité

**Prend acte** du rapport annuel 2013 présenté par La Mission Locale de Taverny,

**Informe** la population que le rapport peut être consulté en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

**B – Information sur la composition de la Commission Communale des Impôts Directs :**

Monsieur Le Maire informe que la Direction départementale des finances publiques a établi la liste des contribuables à partir de la délibération que nous avons adoptée le 10 avril dernier.

Monsieur Le Maire étant Président de la Commission, sont ainsi nommés :

► Commissaires titulaires :

- Mme Gaëlle Brechon
- Mme Anne Lambermont-Ford
- M. Bertrand Vergnaud
- M. Lionel Zo
- M. Xavier Dubrac
- Mme Marie-Ange Chanalet

► Commissaires suppléants :

- Mme Marie-Hélène Monge
- Mme Isabelle Oger
- Mme Malvina Boquet
- M. Eric Papon
- M. Michel Duparcq
- M. Joël Boucher.

La Commune de Béthemont-la-Forêt a maintenant la charge de prévenir les Membres de la Commission Communale des Impôts Directs qu'ils ont été nommés.

Monsieur Bertrand Vergnaud, Adjoint au Maire, demande combien de cas ont été étudiés lors de la dernière mandature.

Monsieur Le Maire précise, qu'une seule réunion de la Commission a été organisée et a étudié une dizaine de demande.

**C – Information sur les dispositions prises à la suite de la réforme des rythmes scolaires :**

Après un long travail des élus du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIREs) et une concertation avec les services de l'Etat, l'Inspection d'Académie, les Enseignantes et les parents d'élèves, un planning a été établi et validé par l'Inspection d'Académie.

Les horaires pour la rentrée 2014-2015, à l'école de Béthemont-la-Forêt sont les suivants :

-Lundi et Jeudi : cours de 8h45 à 11h45, pause méridienne 2heures et cours de 13h45 à 16h15

-Mercredi : cours de 8h30 à 11h30

-Mardi et Vendredi : cours de 8h45 à 11h45, pause méridienne 1.30heure et cours de 13h15 à 15h15

Organisation des activités TAP les mardis et vendredis de 15h30 à 16h45.

Les horaires de l'école de Chauvry sont les mêmes sauf que l'école débute un quart d'heure plus tôt et ce tous les jours.

Suite à cela les élus ont poursuivi la concertation sur les nouveaux profils de poste des agents du Syndicat. Ces profils seront validés lors du prochain comité syndical du SIREs.

Ces nouveaux rythmes scolaires ont ainsi eu pour conséquence d'obliger la modification de l'accueil périscolaire.

Ainsi il est prévu un accueil tous les matins (du lundi au vendredi) de 7h30 à 8h30 dans la classe de l'école de Chauvry et un accueil le soir à la salle des fêtes, qui se répartit comme tel :

- le lundi et jeudi de 16h30 à 19h00 et
- le mardi et vendredi de 17h00 à 19h00.

Monsieur Le Maire précise que le problème qui se pose aujourd'hui, est que les deux Communes du SIRES n'ont pas la même vision des choses et ce notamment pour le mercredi.

La Commune de Béthemont-la-Forêt a réalisé un sondage réalisé uniquement auprès des parents d'élèves résident sur Béthemont-la-Forêt. Celui-ci a montré que cinq parents ont besoin d'une organisation dès 11h30.

Aussi, vu que la Commune de Frépillon n'est pas en mesure d'accueillir plus de deux enfants le mercredi, une réflexion est en cours entre les Elus de Béthemont-la-Forêt et les Elus de Villiers Adam, pour l'organisation d'un temps de restauration et d'accueil de loisirs le mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires.

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale, prend la parole et explique que Villiers Adam était dans la même problématique que nous avec Frépillon.

Aussi ils ont pris les devants et sollicité l'IFAC afin de voir si leurs locaux pouvaient accueillir les enfants le mercredi après-midi.

Apriori cela semble possible, Madame Dufour, Elue chargée de l'enfance à Villiers Adam doit reprendre contact avec nous pour voir les modalités qui pourraient être mises en œuvre pour cet accueil du mercredi après-midi et pendant les vacances scolaires. L'IFAC mettrait deux intervenants à disposition.

Les effectifs scolaires prévus à la rentrée prochaine sont les suivants :

Maternelle 17 enfants :

- Très petite section : 2
- Petite section : 5
- Moyenne section : 7
- Grande section : 3

Elémentaire Béthemont-la-Forêt 15 enfants :

- CP : 9
- CE1 : 6

Elémentaire Chauvry 16 enfants :

- CE2 : 3
- CM1 : 4
- CM2 : 9

Soit 48 enfants scolarisés.

## **D – Questions diverses :**

### **► Protestation électorale :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe que le 28 mars 2014, une protestation électorale a été déposée par M. Alain Dufour auprès du Tribunal Administratif, pour annuler les élections municipales du 23 mars 2014.

Suite à cela le 27 mai 2014 les Elus du Conseil Municipal ont été convoqués en audience pour le jugement de cette protestation.

Ont assisté à cette audience Monsieur Alain Dufour, Monsieur Jean-Claude Pierson, Monsieur Gérard Wagentrutz et Monsieur Le Maire.

Enfin le 3 juin dernier le Tribunal Administratif a décidé de rejeter la protestation déposée par Monsieur Alain Dufour.

Monsieur Le Maire rappelle que Monsieur Dufour a un mois pour faire appel de la décision auprès du Conseil d'Etat.

A ce jour nous n'avons pas été informés que la partie adverse faisait appel.

**► Requête en annulation de la délibération approuvant l'aménagement du terrain communal et autorisant le Maire à déposer le permis d'aménager :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le 15 mai 2013, une requête en annulation contre la délibération approuvant l'aménagement du terrain communal et autorisant le Maire à déposer le permis d'aménager, a été déposée au Tribunal Administratif par les associations « Les Amis de la Terre du Val d'Isieux » et « Association pour la protection de Béthemont-la-Forêt ».

Par l'intermédiaire de son avocat, la Commune de Béthemont-la-Forêt a déposé un mémoire en défense le 23 juillet 2013.

Le 2 juin 2014 l'association « Les Amis de la Terre du Val d'Isieux » a déposé un nouveau mémoire. L'Avocat de la Commune est en train de rédiger un nouveau mémoire en défense.

**► Requête en annulation de la délibération approuvant le PLU :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le 15 mai 2013, une requête en annulation contre la délibération approuvant le PLU, a été déposée au Tribunal Administratif par les associations « Les Amis de la Terre du Val d'Isieux » et « l'Association pour la protection de Béthemont-la-Forêt ».

Par l'intermédiaire de son avocat, la Commune de Béthemont-la-Forêt a déposé un mémoire en défense le 23 juillet 2013.

Le 5 juin 2014 l'association « Les Amis de la Terre du Val d'Isieux » a déposé un nouveau mémoire, mais qui ne nous a pas encore été notifié.

**► Requête en annulation du permis d'aménager :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le 28 mars 2014, une requête en annulation contre le permis d'aménager du terrain communal, a été déposée au Tribunal Administratif par l'association « Les Amis de la Terre du Val d'Isieux »

Par l'intermédiaire de son avocat, la Commune de Béthemont-la-Forêt a déposé un mémoire en défense le 12 juin 2014.

**► Contrat rural :**

Par courrier en date du 28 juin dernier, le Conseil Régional d'Ile de France informé que la Commission permanente réunion le 18 juin 2014, avait adopté la délibération relative à notre contrat rural.

Monsieur Le Maire rappelle que dans le contrat rural, il y a le projet d'aménagement du terrain communal, qui fait suite à la demande du Tribunal de régulariser la situation.

Dès que la Commune aura reçu la notification du Conseil Régional, nous ferons appel à un bureau d'études pour rédiger le cahier des charges de recrutement des entreprises qui feront les travaux.

**► Travaux de voirie :**

Monsieur Gérard Wagentruz précise que des travaux de voirie sont en cours pour la reprise des enrobés des rues de Montubois (du numéro 35 au calvaire), pour un montant de 27 436.99€ HT soit 32 924.39€ TTC.

Une subvention de 9 000€ a été accordée par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts.

Ainsi que sur la Place rue de la Terre Marin, pour un montant de 9 807.10€ HT soit 11 768.52€ TTC.

En fonctionnement il est prévu la reprise des trous sur la chaussée rue de la Vieille France, pour un montant de 3 572.58€ HT et Allée des Châtaigniers, pour un montant de 3 897.38€ HT.

**► Travaux de peinture dans la classe élémentaire :**

Monsieur Gérard Wagentruz précise que des travaux de peinture vont être effectués pendant les congés d'été dans la classe du bas, pour un montant de 6 168.00€ TTC.

**► Place de la Pompe :**

Monsieur Gérard Wagentruz informe que nous sommes en attente d'un devis, pour refaire les potelets anti-stationnement, remettre une pompe qui a été dérobée et réparée la toiture du panneau d'affichage.

Ces travaux ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre e la DETR 2014.

► **Episode de grêle du 8 juin 2014 :**

Monsieur Gérard Wagenutz précise que l'ensemble des toitures des bâtiments communaux ont été impactées lors de l'épisode de grêle du 8 juin dernier.

La Commune a procédé à des travaux de mise en sécurité des bâtiments publics et attendant l'expertise de l'assurance.

► **Réunions :**

Monsieur Le Maire précise que le jeudi 3 juillet auront lieu deux réunions, une à 20h00 pour le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry et une à 21h00 pour le Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry.

<p style="text-align: center;"><b>PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 22h31</b></p>
--

**Liste des délibérations prises lors de la séance  
du Conseil Municipal du 2 juillet 2014 :**

045-2014	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2014
046-2014	Actualisation des tarifs de la fête communale 2014
047-2014	Actualisation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2014
048-2014	Actualisation des tarifs de reproduction des documents administratifs
049-2014	Position du Conseil Municipal au sujet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
050-2014	Modification du Plan Communal de Sauvegarde
051-2014	Retrait et Ajout de Communes adhérentes au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement autonome de Marines
052-2014	Modification des statuts du Syndicat des Eaux d'Ile de France
053-2014	Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relevé avec Gaz Réseau Distribution de France
054-2014	Rapport d'activités 2013 du Syndicat Tri Or
055-2014	Rapport d'activités 2013 de la Mission Locale

Le Maire Didier Dagonet		1er Adjoint au Maire Gérard Wagenutz	
2ème Adjoint au Maire Chantal Delamour	Absente Ayant donné pouvoir à Gérard Wagenutz	3ème Adjoint au Maire Bertrand Vergnaud	
Conseillère Municipale Malvina Boquet		Conseillère Municipale Maria Marques Fernandes	
Conseillère Municipale Isabelle Oger		Conseiller Municipal Patrice Glandières	
Conseiller Municipal Régis Rousseau-Caffier	Absent	Conseiller Municipal Michel Monteiro	
Conseiller Municipal Stéphane Brunetti	Absent Ayant donné pouvoir à Didier Dagonet	///	///